



Droit des biens curatelle et tutelle

Par **bacqueville**, le 13/01/2011 à 18:14

Bonjour,

J'aimerais que l'on m'explique pourquoi une personne qui possède des biens, est placée en dossier de sur endettement pendant 18 mois ? Quel bénéfice cette personne en tire t-elle, puisque en fin de compte ses biens seront vendus pour rembourser ses créanciers ? cela me semble reculer pour mieux sauter?! Merci d'avance à la personne qui aura la gentillesse de m'éclairer de ses lumières

Par **mimi493**, le 13/01/2011 à 18:40

Le surendettement, la tutelle et la curatelle sont 3 choses différentes.

Par **bacqueville**, le 13/01/2011 à 22:19

J'en reviens à ma question ..une personne qui a des biens peut elle bénéficier d'un plan de sur endettement? de 18 mois ? si oui quel est son avantage ? puisque ses biens seront vendus en fin de compte pour rembourser ses créanciers....MERCI !!!